



Délibération n° 21

Conseil Municipal du lundi 12 juin 2023

Service jeunesse

Domaine de compétence
7.10 : finance - divers

Le Lundi Douze Juin deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/06/2023

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 27

Affiché le 15/06/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEURAIN, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ.

Votants : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ

Objet : Mise en place de cartes d'activités de loisirs

Rapporteur : M. Charles LANQUETIN, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Nouveau mode d'inscription et de paiement pour les activités de loisirs.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer » du lundi 22 mai 2023

Considérant

Que certaines structures jeunesse avec leurs fonctionnements complexes ne peuvent bénéficier de logiciel pour gérer les inscriptions et les paiements aux activités.

Qu'une régie unique « jeunesse » a été créée au sein de la mairie d'Etaples-sur-mer afin de regrouper l'ensemble des régies des structures jeunesse.

Que cette régie unique oblige à un paiement post-inscription occasionnant des impayés et une lourdeur administrative lors des relances de factures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) De mettre en vente des cartes d'activités de loisirs d'un montant de vingt euros, pour le paiement lors des inscriptions.
- 2) De modifier l'arrêté de la régie « jeunesse » pour accepter l'encaissement et la vente de cartes d'activités de loisirs

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

